

# DES PEINES DE PRISON plus légères pour les femmes!

► C'est la demande du professeur An Nuytiens, auteure d'une étude sur la criminalité des femmes

► Les femmes ne versent dans la criminalité qu'après 18 ans. C'est le titre du *Journal de la police* consacré à un entretien avec le professeur An Nuytiens. La criminologue, que nous avons contactée, y dévoile les résultats de sa nouvelle étude sur la criminalité des

femmes en Belgique. "Lorsqu'elles sont mineures, les filles sont beaucoup moins présentes dans la délinquance que les garçons. Elles représentent 5,7 % des jeunes jugés alors que du

"La réinsertion d'une femme sera facilitée si elle est maman"

côté des adultes, ce chiffre grimpe à 18,84 %. Des femmes qui n'ont pas de passé de délinquantes mineures. Ce qui signifie donc que les jeunes filles qui plongent dans la délinquance avant 18 ans ne récidivent généralement pas. Et que les autres deviennent criminelles une fois adultes. Le plus souvent après une relation amoureuse destructrice", nous précise An Nuytiens.

ATTACHÉE AU département criminologie de la VUB, la spécialiste des profils et parcours de délinquants juvéniles graves était partie du principe que ces femmes avaient peut-être vécu une enfance difficile. "Mais ce

n'est pas le cas. Ce qui entraîne ces femmes dans un parcours criminel une fois adultes, c'est souvent la rencontre d'un homme qui devient un partenaire dominateur ou jaloux. Une addiction à l'alcool, à la drogue ou des problèmes financiers peut alors faire basculer ces femmes dans la criminalité", précise encore celle qui plaide pour des peines de prison plus légères pour les femmes. "En 2015, 2.705 femmes ont été condamnées pour 110.099 condamnations d'hommes. Les femmes présentent un risque de récidive plus faible que celui des hommes. Une peine d'emprisonnement comme mesure de limitation des risques et de protection de la société semble donc être un choix étrange", estime notre criminologue plaidant ainsi pour des peines de prison plus légères envers les femmes. "Particulièrement



► La criminologue de la VUB An Nuytiens. © DR

pour les mères de famille. Elever leur enfant est un facteur de réinsertion réussie. Cela donne à ces femmes une autre identité que celle de criminelle. De plus, c'est important aussi pour les enfants. Quand un homme est en prison, la maman prend la relève. Ce qui est rarement le cas lorsque c'est l'inverse. Les enfants subissent donc aussi les dommages de ces incarcérations trop lourdes."

Nawal Bensalem

